

Rapport d'Activités 2022



unijus
Union Nationale
Interprofessionnelle
des Jus de Fruits

www.unijus.org

EDITO



EMMANUEL VASSENEIX
PRÉSIDENT D'UNIJUS
PDG DE LA LAITERIE
DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL

“
Chers Adhérents,
chers Amis,

Nous pensions qu'après la crise du Covid de 2020-2021 nous allions revenir à une situation « normale » avec nos procédures de gestion habituelles. C'était sans compter la lenteur de la remise à flot de l'économie mondiale après le Covid et l'invasion de l'Ukraine par la Russie et toutes les conséquences et désordres mondiaux que cela a engendré. **Parmi ces conséquences, une flambée des cours de certaines matières premières agricoles et un fret mondial qui s'est grippé. L'année 2022 s'est caractérisée par une hausse généralisée des charges.** L'ensemble des postes nécessaires à la production alimentaire est passé au rouge. **Le plus marquant reste l'explosion des tarifs de l'énergie.**

Une situation d'autant plus compliquée à gérer que les sujets de fond de la filière ne se sont pas arrêtés !

Nous avons continué notre travail collectif au sein d'Unijus sur la réputation de nos jus de fruits initiant une réflexion collective avec l'agence scientifique LinkUp pour **interpeller les experts scientifiques sur notre légitimité à dire que les jus de fruits ne sont pas des boissons sucrées comme les autres** et qu'ils doivent être traités de façon différenciée dans les politiques publiques et dans les médias. Ce travail est déjà très utile dans nos rendez-vous politiques. Il le sera encore plus lorsqu'il sera consolidé et soutenu.

L'année 2022 a également été l'année de l'emballage des sujets liés à l'emballages (jeu de mots faciles mais tellement vrai !). Alors que les emballages ne représentent qu'environ 15% de l'impact environnemental de nos produits, ces sujets occupent désormais une place significative des discussions collectives. Sur ces sujets transversaux, **je défends l'importance d'avoir une vision globale intégrant tous les emballages. Les approches sectorielles en silo sont vouées à l'échec.** J'observe que les débats vont désormais dans ce sens et je m'en réjouis.

Je pourrais citer bien d'autres sujets importants traités au niveau collectif en 2022 (évolution de la directive jus de fruits, révision du code étiquetage d'Unijus, signature de la convention Qualijus avec la DGCCRF,...). Vous trouverez des détails sur tous ces sujets dans ce rapport d'activités.

Dans un monde où la co-construction et les consultations n'ont jamais été si nombreuses, les organisations collectives sont de plus en plus sollicitées. Ce sont elles qui apportent l'expertise métier dans les débats nationaux. **Ne pas s'y investir est un risque réel pour nos filières, un risque que les spécificités de nos métiers et les possibilités de nos secteurs ne soient pas pris en compte dans les réglementations en cours sur les transitions écologiques et nutritionnelles.**

Il est donc important que notre organisation d'Unijus soit représentative de la diversité des acteurs qui constituent notre secteur et qu'elle soit un lieu de débats riches et de qualité. 2022 est l'année de départ de plusieurs adhérents, dont celui de la société Tropicana, un acteur majeur du marché français. Une décision regrettée par tous les membres. Nous espérons les voir revenir autour de la table d'Unijus très rapidement.

Nous avons besoin de tous pour relever tous les défis devant nous. L'équipe d'Unijus est à votre disposition pour nous accompagner. Je tiens à les remercier pour leur implication et leur soutien au quotidien.

Je compte sur vous tous !



3

ÉDITO

7

CHIFFRES CLÉS

10

ACTIVITÉS

14

ACCOMPAGNEMENT | EXPERTISES

Comprendre et anticiper
les sujets techniques, réglementaires et scientifiques d'actualité

22

COMMUNICATION

Partager des informations positives et objectives
avec l'ensemble de nos parties prenantes

26

RESPONSABILITÉ | ENGAGEMENTS

Continuer d'agir de façon responsable
et s'inscrire dans une dynamique vertueuse

30

MISSION, STRATÉGIE | GOUVERNANCE

Construire et mettre en oeuvre
une stratégie au service du collectif

34

SERVICES ADHÉRENTS

Accompagner la profession
et les adhérents au quotidien

40

ADHÉRENTS

communiqué

la filière jus et nectars au sein d'UNIJUS

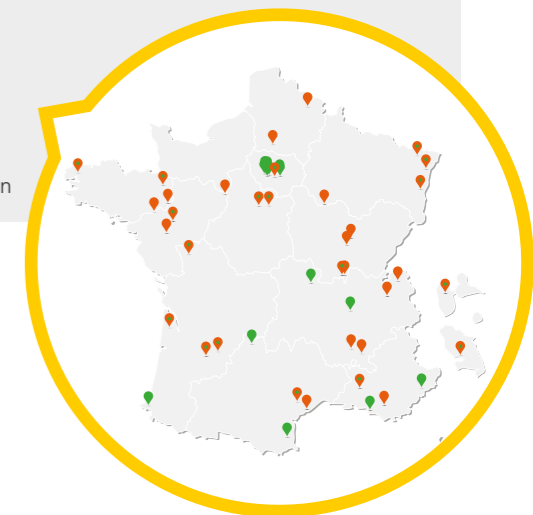
38 ADHÉRENTS DE TAILLES ET DE PROFILS VARIÉS

- › PME et ETI
- › Entreprises familiales
- › Groupes internationaux
- › Transformateurs de fruits et fabricants de jus
- › Conditionneurs
- › Courtiers et importateurs
- › Fabricants d'emballages
- › Fournisseurs d'arômes

33 SITES DE PRODUCTION RÉUNIS AU SEIN D'UNIJUS

- › **3 900** emplois directs
- › **23 000** emplois indirects

- 📍 Sièges sociaux
- 📍 Sites de production



Les sociétés **Fructa Partner, Elopak et Les Celliers Associés** ont rejoint UNIJUS en 2022. Bienvenue !

le marché en bref

Malgré un ralentissement de la baisse du marché, et un CA en hausse porté par les effets de l'inflation, le recul des ventes de jus & nectars en GMS tend à se poursuivre en 2022 (-2,2% vol. ; +1,0% val.) :

- › La **baisse** affecte principalement les **purs jus** (-2,7% vol. ; -0,3% val.).
- › La **Proxi** est le seul circuit en **croissance** volume en 2022 (+3,0% vol.).
- › L'inflation n'épargne pas les jus & nectars, avec une **hausse moyenne des prix** de +3,3% (vs an-1).
- › Le **circuit bio** est en difficulté, marqué par un **net recul** (-3,5% vol. ; -1,3% val.) après plusieurs années de croissance.

1,9 Mrds
de chiffre d'affaires

2^e marché en Europe
après l'Allemagne*

1,12 Mrd de litres
de jus de fruits et nectars
vendus en 2022



source : Nielsen | périmètre : HMSM+SDMP+DRIVE+PROXI
*source : AIJN 2019 market report

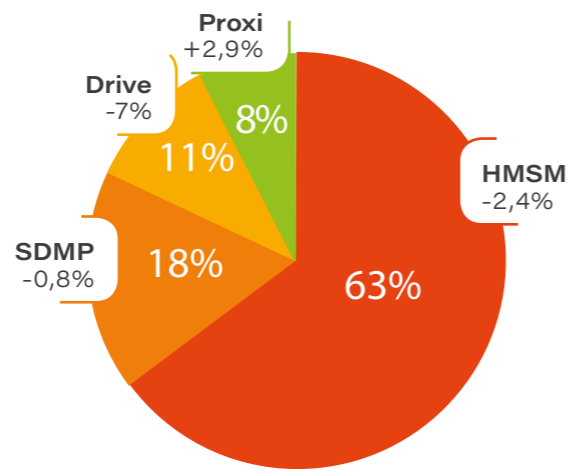
Pour tous les graphes de la page : Répartition des parts de marché volume à P1322 et évolution des volumes par rapport à 2021.

périmètre : HMSM+SDMP+DRIVE+PROXI
source : Nielsen

Définitions :
HMSM : Hypermarchés Supermarchés
SDMP : Supermarchés à Dominante Marques Propres

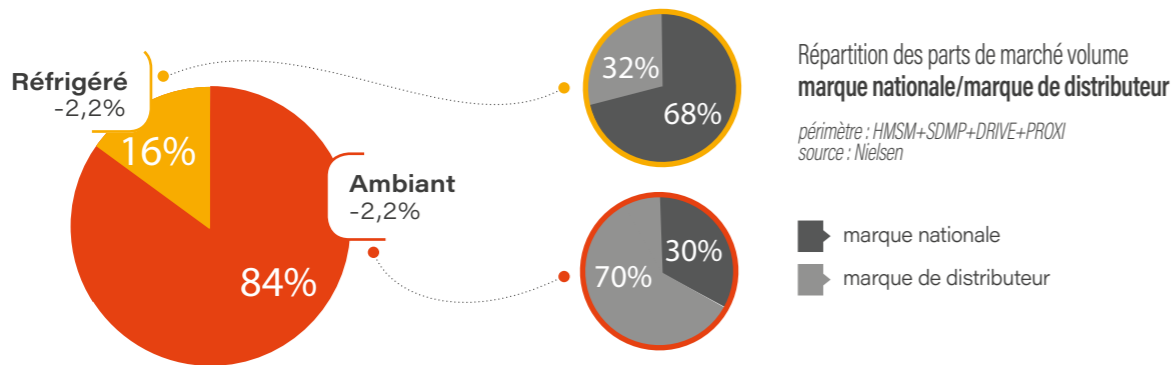
les circuits de distribution

Le drive, circuit en perte de croissance.

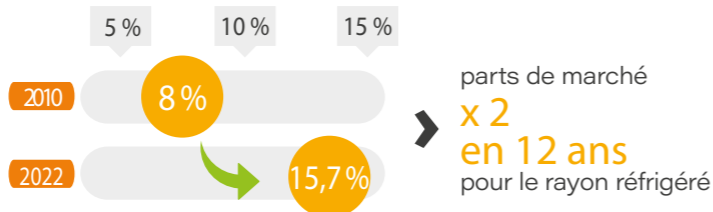


les rayons ambiants et réfrigérés

Si les parts de marché entre l'ambiant et le réfrigéré restent stables, les MDD sont en croissance sur les 2 segments.

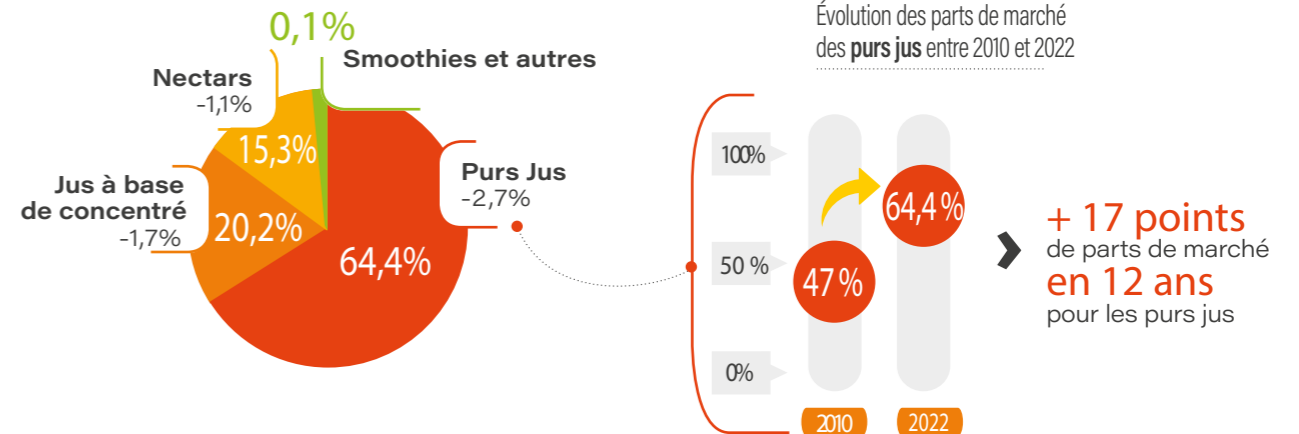


Évolution des parts de marché des jus et nectars au rayon réfrigéré entre 2010 et 2022



les catégories de produits

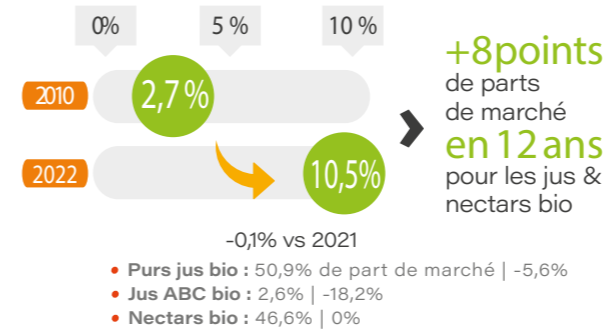
Les purs jus sont toujours leaders et renforcent leur part de marché.



le segment bio

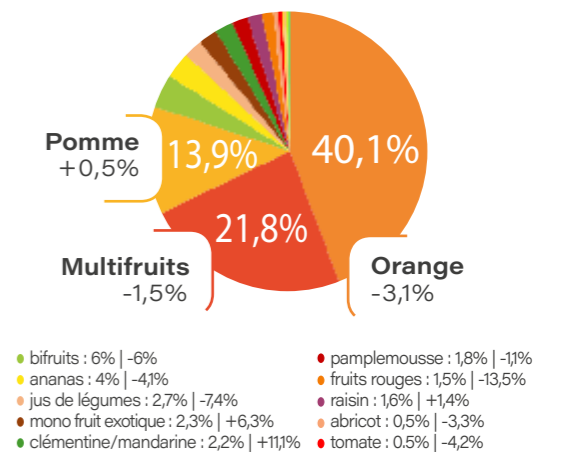
Un segment en légère baisse, inversant une tendance haussière installée depuis plus de 10 ans.

Évolution des parts de marché volume des jus et nectars bio entre 2010 et 2022



les parfums

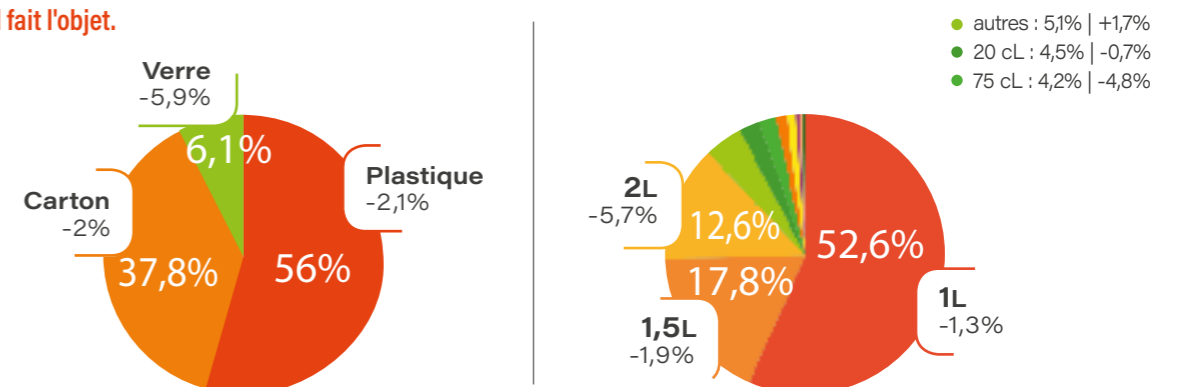
Orange, multifruits, pomme : le trio de tête.



le conditionnement

EMBALLAGES : le plastique confirme sa place de principal emballage du secteur malgré les attaques dont il fait l'objet.

FORMATS : le format 1L est majoritaire et sa part de marché est en croissance en 2022.





En 2022, les activités UNIJUS ce sont :

- 25** réunions des différentes commissions, Bureau et Comex
- 6** groupes de travail (nutrition, stratégie 3R, étiquetage...)
- 3** sessions de formation en ligne et dédiées sur site **16** stagiaires formés
- 4** appels d'offre (Affaires publiques, communication digitale, communication scientifique et refonte de site)

1 site internet à destination des consommateurs : une référence sur le sujet des jus de fruits.

Mes Jus de Fruits
Des fruits, pressés

près de 120 000 visiteurs
soit **+20%** vs 2021

3 réseaux sociaux :

relais d'informations objectives et pédagogiques sur la filière, ses produits, ses actions et ses engagements.

Twitter
Fiers de nos Jus de Fruits
unijus
plus de **960 abonnés**
soit **+7%** vs 2021

LinkedIn
plus de **1 680 abonnés**
soit **+40%** vs 2021

Instagram
Le saviez-vous ?
La filière des jus de fruits et nectars est un des secteurs anti-gaspillage de notre agriculture. Énergie et watermark les déchets de tri.
LE PLEIN DE VITAMINE C & DE NUTRIMENTS : UNE PRIORITÉ POUR LES CRÉATEURS DE JUS
plus de **170 abonnés**
soit **+35%** vs 2021

Fiers de nos Jus de Fruits

Nous vous encourageons à relayer nos informations via vos propres plateformes numériques pour plus de visibilité de la filière et ses messages !

activités

COMPRENDRE LA FILIÈRE DES JUS DE FRUITS & NECTARS, SES PRODUITS ET SES ENJEUX

Les formations Unijus sont certifiées Qualiopi

Le 28 juin 2022, Unijus a obtenu la certification Qualiopi attestant de la qualité des actions de formation dispensées. Cette certification est désormais obligatoire pour que les stagiaires puissent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Les formations Unijus s'adressent à tous les collaborateurs des entreprises de la filière, clients ou fournisseurs, exerçant des activités réglementaires, R&D, qualité ou marketing.

3 modules sont proposés pour appréhender les enjeux filière et étiquetage :

✓ Module 1 : Introduction à la filière des jus & nectars – sur une demi-journée

✓ Module 2 : Connaissances et compréhension du marché des jus & nectars (approvisionnements, fabrication, emballages) – sur 1 journée

✓ Module 3 : Etiquetage des jus & nectars commercialisés sur le marché français – sur 2 journées

Plusieurs sessions de formation sont proposées chaque année, en distanciel et/ou en présentiel. Des formations sur mesure peuvent également être mises en place, sur demande.

Pour plus de détails, consulter notre site internet : unijus.org/former



PANOFELT

Depuis 2020, Unijus participe au consortium d'expertise économique PANOFELT afin de réaliser pour FranceAgriMer un panorama statistique de la filière des fruits et légumes transformés.

Ce consortium regroupe 10 organisations représentatives de leurs filières : l'ANIFELT (interprofession des fruits et légumes transformés), l'AFC (choucroute), l'AFIDEM (fruits à destination multiple transformés), l'ANIBI (bigarreaux d'industrie), l'ANICC (champignons de couche), le CIPAG (pruneau), la SONITO (tomate d'industrie), le SVFPE (végétaux prêts à l'emploi), l'UNIJUS (jus & nectars) et l'UNILET (légumes verts en conserve et surgelés).

L'étude réalisée annuellement détaille, pour chaque filière, les chiffres clés aux stades de la production agricole et de la production industrielle sur le territoire métropolitain. Les évolutions des échanges (importations, exportations) et de consommation sont également précisées.

Ces travaux font l'objet d'une présentation annuelle à FranceAgriMer auprès de professionnels mais aussi de représentants de l'administration, des services centraux et des principales régions de production / transformation des fruits et légumes (DRAAF). Les synthèses des études PANOFELT sont disponibles en ligne sur le site de FranceAgriMer.

Décarbonation

L'AIJN a lancé en 2022 ses travaux sur la décarbonation de l'industrie des jus & nectars avec une évaluation sur l'empreinte carbone du secteur à l'échelle européenne. Dans ce cadre, un questionnaire sera adressé en 2023 aux industriels afin d'identifier les principales sources (« hotspots ») d'émission carbone du secteur, et in fine définir une stratégie pour la filière sur l'ensemble de la chaîne de valeurs. Les premiers résultats sont attendus pour l'été 2023.

Que fait UNIJUS ?

✓ UNIJUS a donné la parole à l'AIJN lors de son Assemblée générale en 2022 pour présenter le plan d'actions décarbonation à l'ensemble des opérateurs français.

Jus de fruits et santé : des liens prometteurs

Les jus de fruits contiennent des vitamines, minéraux et des composés bioactifs tels que les polyphénols. Il y a donc un réel intérêt à explorer la question de l'impact des jus de fruits sur la santé, en ne se focalisant pas uniquement sur la teneur en sucres naturellement présents.

L'IFU (International Fruit and Vegetable Juice Association) a créé un Nutrition Working Group pour faire le point sur les données existantes et les aspects qui doivent être explorés. Dans ce cadre, une méta-analyse en 2022 a été réalisée par des chercheurs de l'Université de Parme. Cette étude "Health effects of 100% fruit and vegetable juices: evidence from human intervention studies" examine en détail la littérature scientifique des études d'intervention humaine sur les effets sur la santé de différents parfums de jus de fruits et de légumes (plus d'une quinzaine de parfums étudiés).

Les résultats de cette étude démontrent globalement l'absence d'effets nocifs significatifs dans les jus de fruits et de légumes, tandis que des bénéfices potentiels ont été identifiés pour certains jus dans certaines conditions spécifiques. Cependant, il est important de noter que des recherches plus approfondies seront nécessaires pour obtenir des conclusions plus solides et robustes.

Une mobilisation de la filière sur cette thématique est clé dans la mesure où ces données pourront venir éclairer l'établissement des recommandations nutritionnelles pour la population.

Que fait UNIJUS ?

✓ UNIJUS a intégré le Nutrition Working Group de l'IFU et suit les avancées scientifiques et les prochains travaux sur ce sujet.

Consigne pour recyclage

Cette année 2022 a été marquée par une reprise des discussions du gouvernement français autour de la mise en place ou non d'une « consigne pour recyclage » des bouteilles plastiques. Le retour de ce sujet découle de la loi AGEC (art. 66) inscrivant dans le droit français une demande de prise de décision par l'état pour fin 2023 de la mise en place d'un ou plusieurs dispositifs de consigne pour recyclage afin d'atteindre les objectifs européens en termes de collecte des bouteilles plastiques (77% d'ici 2025 et de 90% d'ici 2029).

Une étude ADEME a ainsi été lancée en septembre 2022 afin d'analyser différents scénarii modulant les multiples paramètres à prendre en compte dans le cas de la mise en place de la consigne en France (périmètres produits, maillage territoriale, collecte, gouvernance, reverse logistique,...).

En parallèle, une concertation nationale a été lancée par le Ministère de la Transition écologique avec l'ensemble des parties prenantes le 30 janvier 2023 (prévue jusqu'en juin 2023) afin de définir les conditions d'une éventuelle mise en place d'une consigne en France.

Que fait UNIJUS ?

✓ Unijus a participé aux différents comités de suivi afin de représenter le secteur et réalise des contributions afin de présenter la position de la filière pour nourrir les discussions.

✓ Unijus a présenté à la CDD et aux membres de la commission emballages ABSA des points à date sur ce sujet tout au long de l'année et les évolutions des positions des parties prenantes.





ACCOMPAGNEMENT|EXPERTISES

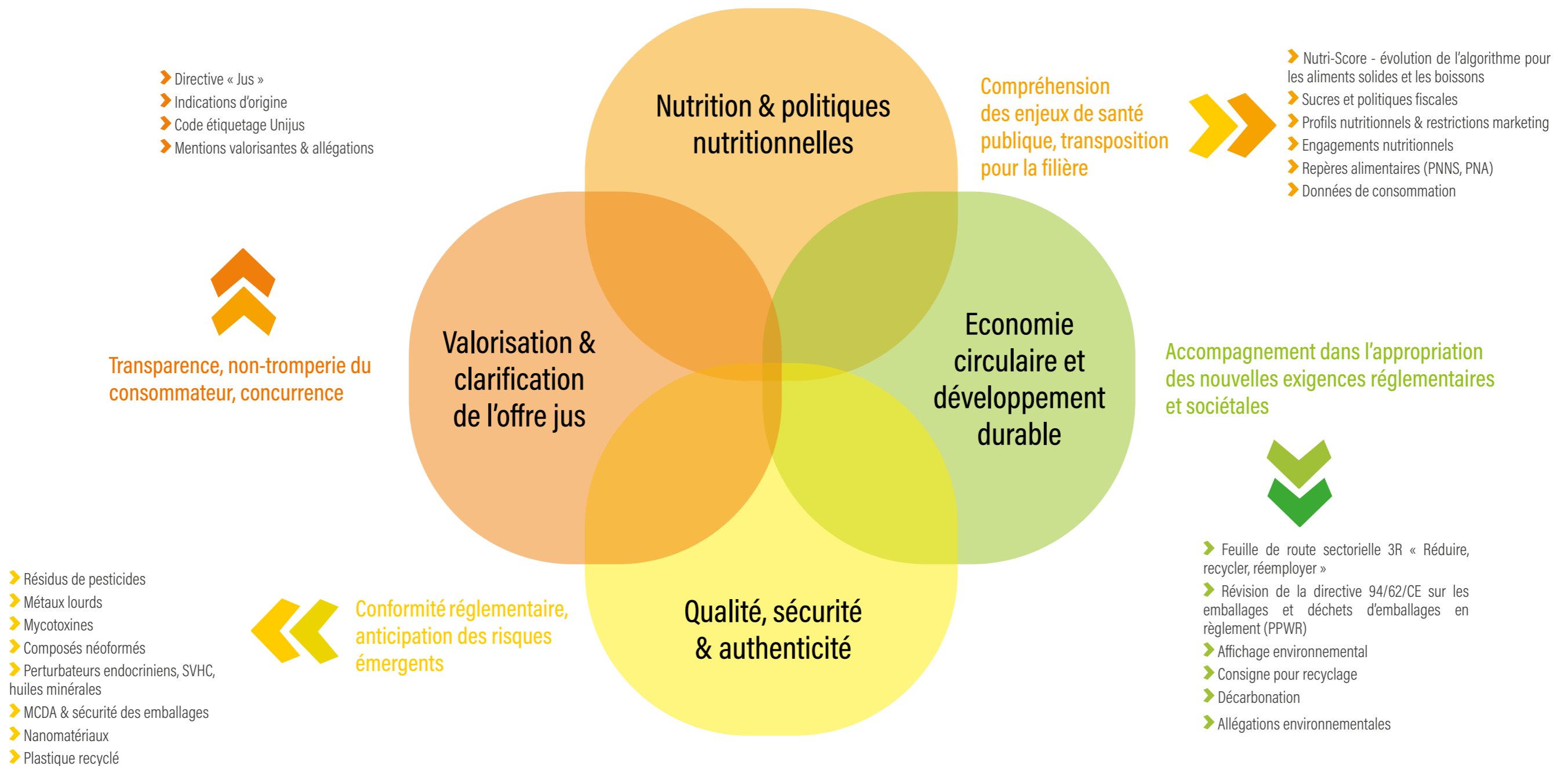
*Comprendre et anticiper
les sujets techniques et
scientifiques d'actualité*

accompagnement

ACCOMPAGNEMENT | EXPERTISES
COMPRENDRE ET ANTICIPER LES SUJETS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES D'ACTUALITÉ

Au sein de la Commission Scientifique et Technique (CST), mais également dans le cadre de groupes de travail dédiés, des sujets spécifiques sont traités pour toujours accompagner au mieux les adhérents dans leurs pratiques quotidiennes : étiquetage, allégations, bonnes pratiques professionnelles, emballages... autant de problématiques d'actualité en perpétuelle évolution. Certains sujets sont traités en commun avec la Commission Communication et Affaires publiques (COMAP).

Au-delà de la CST, la Commission Contaminants et Sécurité Sanitaire apporte un soutien précieux aux adhérents en suivant les risques émergents pour la filière (huiles minérales, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, pesticides, mycotoxines, furane, éléments traces métalliques...) afin de favoriser une action pro-active du secteur pour la maîtrise de ces risques. La Commission Développement Durable quant à elle a pour objectif d'approfondir les sujets techniques liés aux emballages, et plus largement à l'impct environnemental de nos activités.



Nutri-Score : évolution de l'algorithme

Sept pays européens (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne et Suisse) se sont engagés à date à utiliser le Nutri-Score, un système d'étiquetage nutritionnel, et ont mis en place un dispositif de coordination transnational. Ce dispositif comprend un **comité scientifique** et un **comité de pilotage** chargés de faciliter l'utilisation cohérente du Nutri-Score dans ces pays.

À la suite des demandes des pays, des travaux de révision et de modifications de l'algorithme du Nutri-Score ont été réalisés en 2021-2022. Le comité scientifique et le comité de pilotage en charge de la révision ont ainsi publié **deux rapports** proposant une série de modifications pour les aliments solides (août 2022), et pour les boissons (avril 2023).

Pour les jus de fruits, les experts au regard de la littérature scientifique ont jugé qu'il était nécessaire de garder un classement globalement similaire. Ainsi les modifications de l'algorithme et les nouveaux seuils retenus pour les notes ont permis de conserver une classification quasi inchangée.

Pour les boissons (incluant désormais le lait qui était auparavant dans l'algorithme des aliments solides), **une nouvelle composante défavorable liée aux édulcorants a été introduite**, dans le calcul du Nutri-Score. Leur ajout dans le produit est désormais pénalisé afin de ne pas encourager leur consommation.

D'ici la fin de l'année 2023, les procédures réglementaires devraient être finalisées par les différents pays. Les opérateurs disposeront alors d'un **délai de deux ans** pour adapter le Nutri-Score de leurs produits.

Que fait UNIJUS ?

Unijus participe à un groupe de travail dédié à la pédagogie et aux modifications du Nutri-Score au sein de l'ANIA afin de déterminer les nouveaux enjeux liés à la révision pour les jus de fruits.

UNIJUS a créé un simulateur de calcul pour l'algorithme boisson révisé afin de permettre aux membres de la CST de faire leur prévision suite à ces modifications.

Nutrition
 ~
 Politique
 nutritionnelle



Sucre et politique fiscale

La problématique liée à la **quantité de sucre consommée par les populations et ses effets sur la santé**, tels que l'obésité, les maladies cardiovasculaires et le diabète, reste une préoccupation mondiale importante. Cette question influence particulièrement les discussions sur la mise en place de mesures préventives au niveau des politiques publiques.

Dans ce cadre, l'OMS a publié en décembre 2022 son **projet de directive sur les politiques fiscales visant à promouvoir une alimentation saine. La première recommandation de la directive est de taxer les boissons sucrées. Et sa définition des boissons sucrées comprend également les jus de fruits.** On peut notamment lire que « *la réduction de la consommation de jus de fruits pourrait contribuer à la réduction de l'apport global en sucres en raison de la teneur en sucres des jus de fruits* ».

Toutefois, l'OMS reconnaît n'avoir **aucune donnée sur l'efficacité d'une taxe** sur les jus de fruits.

Ce projet stimule de nouvelles réflexions parmi les pays membres de l'OMS concernant les politiques de santé publique et met en avant l'efficacité de la taxation en tant qu'**outil efficace de lutte contre l'obésité**. À ce jour, en France, seule la catégorie des nectars contenant des sucres ou édulcorants est touchée par une taxe appelée "**taxe soda**". Cependant, l'industrie doit rester vigilante afin que les évolutions futures n'affectent pas les autres catégories. En effet, en 2022, des discussions ont eu lieu dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2023 au sein de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, abordant la question d'une **possible extension de l'assiette de la taxe soda en 2024**.

Que fait UNIJUS ?

UNIJUS a présenté à la COMAP et à la CST les éléments de contexte et la stratégie à mettre en place.

UNIJUS a participé à la rédaction d'une **contribution de l'IFU**, élaborée dans le cadre de la consultation publique du projet de directive de l'OMS.

Au niveau français, UNIJUS est en dialogue avec les responsables politiques et les instances de santé publique pour ne pas étendre la taxe soda aux jus de fruits. À cet effet, UNIJUS a rédigé un plaidoyer adressé à la rapporteure générale de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale, afin de souligner la distinction entre les jus de fruits et les boissons sucrées, ainsi que les conséquences néfastes qu'une telle évolution pourrait avoir sur la santé publique.

Feuille de route sectorielle stratégie nationale 3R

En France, en 2022 la stratégie nationale 3R découlant du décret 3R d'application de de la Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) s'est mise en place et à encourager le lancement de multiples projets.

Pour rappel, ce décret 3R d'application définit des objectifs en termes de réduction, réemploi et recyclage pour la période 2021-2025 pour atteindre la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 (Art. 7, Loi AGECE).

Parmi les différents travaux à mener, cette stratégie nationale 3R a demandé aux fédérations professionnelles d'**élaborer des feuilles de route sectorielles d'ici mi-2023 (Article 62 de la loi AGECE) afin de travailler au sein de la filière sur la fin du plastique à usage unique pour les emballages ménagers et DEIC.**

Que fait UNIJUS ?

Unijus a répondu à cet appel du gouvernement et a lancé un projet de feuille de route sectorielle 3R se déroulant de novembre 2022 jusqu'à fin mai 2023, **accompagné de l'agence Citeo+ et en s'associant à la fédération BRF** (Boissons Rafraichissantes de France). Un **financement par l'ADEME à hauteur de 70%** a été accordé afin que Unijus puisse travailler sur le projet tout au long de l'année.

Unijus a créé le **GT Feuille de route stratégie 3R** afin de travailler collectivement avec ses adhérents sur ce livrable. Pour la filière, ce projet a pour objectifs :

- ✓ De réaliser un état des lieux général du potentiel 3R des couples emballages-produits.
- ✓ De nourrir les futures réflexions de projets à engager pour répondre aux objectifs 3R nationaux et européens en élaborant des pistes de solutions alternatives et d'actions potentielles à approfondir ou à déployer.
- ✓ D'anticiper les difficultés et préparer les ruptures de modèles, les changements d'équipements industriels, les investissements, etc.
- ✓ D'accompagner l'ensemble des adhérents dont les petites structures autour de cette réflexion 3R.
- ✓ D'influencer les futures discussions et décisions des pouvoirs publics afin de promouvoir des ambitions en matière de 3R cohérentes.

Révision de la directive sur les emballages et déchets d'emballage

En Europe, Le 30 novembre 2022, la Commission européenne a présenté un projet de règlement, révisant la directive 94/62/CE sur les emballages et déchets d'emballages. Ce nouveau texte a pour objectifs de réglementer la mise sur le marché des emballages ainsi que la prévention et la gestion des déchets d'emballages, afin d'accélérer le développement de l'économie circulaire des emballages ménagers. Ce projet de texte prévoit que tous les emballages mis sur le marché de l'UE devront satisfaire à des exigences essentielles relatives à leur composition, à leur caractère réemployable et recyclable. Le texte sera soumis à de nombreuses modifications suite aux avis des Commissions en charge de sa validation jusqu'à son entrée en vigueur prévue d'ici mai 2024.

Que fait UNIJUS ?

Fin 2022 et 2023 de nombreuses actions autour de cette révision de texte mobiliseront notre secteur :

- ✓ UNIJUS a présenté à la CDD et à la COMAP les éléments clés de ce projet de texte et les enjeux pour le secteur.
- ✓ UNIJUS a participé à la rédaction d'une contribution de l'AIJN, élaborée dans le cadre de la consultation publique du projet de règlement.
- ✓ UNIJUS a également contribué en direct à cette consultation pour amplifier la voix du secteur. Pour cela Unijus a rédigé un position paper afin de défendre la position de notre secteur au niveau français et européen à l'égard des objectifs ambitieux avancés dans ce projet de texte (avec un focus notamment sur le réemploi, la notion de recyclabilité des emballages, les taux d'incorporation de matière recyclée...).
- ✓ UNIJUS a réalisé des prises de contact auprès des administrations françaises qui seront sollicitées pour contribuer à la position française (positionnement en interministériel).

Environnement
 ~
 économie
 circulaire

Résidus de pesticides

Un suivi particulier des sujets liés aux pesticides est réalisé, au vu de l'impact des modifications réglementaires sur la **disponibilité et la conformité des matières premières** : approbation des substances actives au niveau européen, modifications des LMR à venir.

L'année 2022 a été marquée par :

- ▶ La publication de la note d'information de la CE relative à l'application de facteurs de process pour les denrées transformées et/ou composites (applicable aux jus de fruits, y compris aux jus concentrés et/ou déshydratés).
- ▶ Une nouvelle doctrine de la DGCCRF concernant la prise en compte de l'incertitude de mesure lors des autocontrôles de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires.

Substances dangereuses, perturbateurs endocriniens, huiles minérales, MCDA

Introduites par la loi AGECE, de nouvelles dispositions concernant la mise sur le marché des produits ainsi que l'information du consommateur sont à considérer pour 2022, et à anticiper pour 2023, 2024 ou 2025. Interdiction d'utilisation d'huiles minérales sur les emballages, obligation de mise à disposition d'informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit, obligation d'information sur la présence de substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets... des sujets complexes pour lesquels un suivi rigoureux des futurs textes d'application, et une analyse d'impacts pour la filière des jus & nectars sont à engager.

Les risques liés aux matériaux destinés à entrer en contact avec les jus & nectars (via les équipements, les emballages des matières premières, les emballages des produits finis) figurent parmi les principaux enjeux de ces prochaines années. Une veille spécifique est ainsi mise en place afin d'accompagner les industriels dans la compréhension de ces enjeux, et dans la mise en place de surveillances spécifiques adaptées au secteur.

Contaminants chimiques & biologiques

Une veille spécifique est mise en place concernant les évolutions relatives aux mycotoxines, aux furanes & dérivés méthylés, aux métaux lourds, aux nanomatériaux et autres contaminants chimiques & biologiques pouvant affecter la qualité des matières premières mises en œuvre.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs publications à l'échelle européenne, notamment :

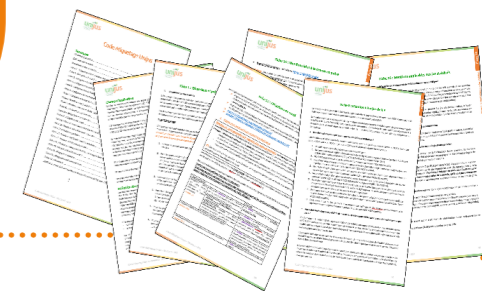
- ▶ Le règlement (UE) 2022/1370 modifiant le règlement (CE) n°1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en **ochratoxine A** dans certaines denrées alimentaires, applicable à partir du 1er janvier 2023. La teneur maximale en ochratoxine A applicable pour les jus de raisin, jus de raisin concentré reconstitué, nectar de raisin, moût de raisin et moût de raisin concentré reconstitué reste inchangée, et est fixée à 2,0 µg/kg.
- ▶ Le règlement (UE) 2022/1364 modifiant le règlement (CE) n°1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en **acide cyanhydrique** dans certaines denrées alimentaires, applicable à partir du 1er janvier 2023.
- ▶ La recommandation (UE) 2022/553 de la Commission du 5 avril 2022 sur le contrôle de la présence de **toxines d'Alternaria** dans les denrées alimentaires. Des valeurs indicatives pour les toxines « alternariol », « alternariol monométhyl éther » et « acide tenuazonique » sont notamment données pour les produits transformés à base de tomates.
- ▶ La recommandation (UE) 2022/495 de la Commission du 25 mars 2022 sur la surveillance de la présence de **furane et d'alkylfurane** dans les denrées alimentaires. Une surveillance de la présence de furane, de 2-méthylfurane et de 3-méthylfurane est recommandée dans les jus de fruits.

Des sujets à suivre en 2023 :

- ▶ Des réflexions sont en cours au niveau européen concernant la mise en place de teneurs maximales en **arsenic** et en **nickel** sur un certain nombre de denrées alimentaires, y compris les jus de fruits, les jus de légumes, les jus de fruits à base de concentré et les nectars de fruits.
- ▶ **Nanomatériaux** : plusieurs substances utilisées en tant qu'additifs ou ingrédients alimentaires ont été identifiées par l'ANSES comme pouvant présenter un risque sanitaire pour les consommateurs, du fait de leur présence à l'état nanoparticulaire dans les denrées alimentaires.

Qualité,
Sécurité,
Authenticité

Valorisation
et clarification
de l'offre jus &
nectars



Directive « jus de fruits »

Dans le cadre de la révision des normes de commercialisation engagée par la Commission européenne (CE), les discussions se sont poursuivies en 2022 concernant l'évolution de la **directive 2001/112/CE** applicable aux jus & nectars de fruits.

La mobilisation du secteur, à l'échelle française comme européenne, a abouti au partage auprès de la CE des principaux points portés par la filière, à savoir : l'ajout de **l'eau de coco**, la demande de clarification concernant les **dénominations de vente** des jus & nectars en cas d'ajout d'ingrédients non listés parmi les ingrédients autorisés, l'intégration des **jus à teneur réduite en sucres** en tant que nouvelle catégorie, l'ajout des **cellulases et des protéines de tournesol** en tant que nouveaux auxiliaires technologiques, l'utilisation de **l'allégation « sans sucres ajoutés »** pour les jus & les nectars avec édulcorants.

La publication par la CE du projet de texte amendement l'ensemble des « Breakfast directives » (dont la directive « jus de fruits ») est attendue pour le début d'année 2023. **Les jus à teneur réduite en sucres devraient faire l'objet d'un acte d'exécution spécifique** ; un travail technique est prévu de se lancer à l'échelle européenne début 2023 afin de définir les caractéristiques de ces produits.

Une publication de la directive amendée et de l'acte d'exécution spécifique est envisagée pour le premier trimestre 2024.

Code étiquetage Unijus

Lancés en 2020, les travaux du groupe de travail Unijus dédié à la révision du Code étiquetage (créé en 2001, et dont la précédente révision remonte à 2014) se sont poursuivis activement cette année, et ont regroupé une dizaine de sociétés membres autour de quatre thématiques : les catégories, la santé & nutrition, les ingrédients & process, les allégations transversales.

L'année 2022 est marquée par la finalisation des premiers travaux, et la mise à disposition de **16 fiches thématiques** à destination des opérateurs. Y sont notamment retrouvés : une fiche générique dédiée à l'étiquetage et à la présentation des produits, des fiches spécifiques aux différentes catégories (pur jus, jus abc, jus concentré, nectar), des fiches synthétisant les conditions d'utilisation des mentions valorisantes pouvant être apposées sur les produits (« pur jus », « teneur en fruits : 100% », « fraîchement pressé », etc.), des fiches dédiées à l'étiquetage nutritionnel (déclaration nutritionnelle, allégations nutritionnelles & de santé).

Doté d'un **nouveau format**, le Code étiquetage Unijus révisé se veut être un **outil pratique, fonctionnel et accessible** pour accompagner quotidiennement les équipes réglementaires et marketing des entreprises du secteur. Il constitue un **document unique complet** synthétisant la réglementation applicable et les bonnes pratiques recommandées par la filière, encadrant les informations obligatoires et volontaires apposées sur les étiquetages des jus & nectars mis sur le marché français. Principales évolutions :

- ▶ **Le périmètre des produits concernés s'élargit**, le Code étiquetage Unijus révisé intégrant désormais également les jus & nectars de légumes ainsi que les jus & nectars mélangeant des fruits & légumes.
- ▶ **De nouvelles recommandations sont préconisées concernant l'étiquetage et la présentation des jus & nectars afin d'apporter plus de transparence et de clarté sur les caractéristiques des produits.** Le nom de la catégorie, le nom du ou des fruits/légumes mis en œuvre (si < 3), le nombre de fruits/légumes mis en œuvre dès lors que le produit est fabriqué à partir de 3 fruits/légumes ou plus, la teneur en fruits (et/ou légumes) pour les nectars sont des caractéristiques qu'il est recommandé de valoriser en face avant des emballages.
- ▶ **Les conditions d'utilisation des mentions valorisantes « pur jus » et « teneur en fruits : 100% » évoluent** ; l'ajout de vitamines & minéraux devenant désormais incompatible avec l'utilisation de ces mentions.
- ▶ **Les conditions d'utilisation des mentions valorisantes « fraîchement pressé », « extraction à froid », « pressage à froid » sont intégrées**, sur la base des travaux Unijus réalisés en 2018.
- ▶ **De nouvelles bonnes pratiques sont recommandées concernant la mise en avant des jus & purées mis en œuvre** (via les mots et/ou les images, le nombre de fruits utilisés, etc).
- ▶ **De nouvelles recommandations sont développées en lien avec la nutrition/santé**, intégrant notamment un étiquetage à la portion de référence de 150 mL en cas d'étiquetage multi-portions et encourageant l'étiquetage dans la déclaration nutritionnelle d'au moins une vitamine ou un minéral.



COMMUNICATION & AFFAIRES PUBLIQUES

*Partager des informations
positives et objectives
avec l'ensemble de
nos parties prenantes*

Stratégie de réhabilitation des jus de fruits dans les recommandations alimentaires

Les jus de fruits ont perdu leur équivalence portion de fruits en 2019 avec le PNNS 4 et sont devenus équivalents aux sodas. Souvent réduits à leur seule teneur en sucres, les jus de fruits sont confrontés à de nombreuses attaques et bien souvent amalgamés, par les médias et les autorités de santé publique, avec les boissons contenant des sucres ajoutés et dont la densité nutritionnelle est moindre. Or, les jus de fruits ne sont pas à confondre avec les autres boissons sucrées.

2022 : vers la réhabilitation des jus de fruits dans l'alimentation des Français

Depuis 2021, Unijus a amorcé une stratégie de réhabilitation plus offensive, centrée sur les acteurs décisionnaires en santé publique (cabinets ministériels, administrations centrales, parlementaires, associations de consommateurs, etc.), dans l'objectif de repenser avec eux la place des jus de fruits dans l'alimentation des Français. Si le PNNS 4 (2019-2023) a été prolongé d'un an jusqu'à décembre 2024 et que les repères nutritionnels resteront inchangés d'ici là, Unijus a décidé de préparer un terrain favorable en sensibilisant un maximum d'acteurs aux réalités nutritionnelles et de consommation que représentent les jus de fruits dans le quotidien des Français.

Plan de rencontres 2022 : faire valoir la différenciation entre jus de fruits et autres boissons sucrées



Isabelle de Guido | CHEFFE DU BUREAU
ALIMENTATION ET NUTRITION (EA3) - DGS

- Une reconnaissance du traitement négatif des jus de fruits dans les recommandations alimentaires.
- Une ouverture aux discussions et à une révision du traitement des jus sur le site mangerbouger.fr.



Claire Postic
CONSEILLÈRE ALIMENTATION DU MINISTRE
DE L'AGRICULTURE MARC FESNEAU

- Elle admet facilement qu'on ne peut pas traiter les jus comme les autres boissons sucrées.
- Elle nous a apporté son soutien et appuiera notre demande de rendez-vous auprès du ministère de la Santé.



Richard Ramos
DÉPUTÉ MoDEM DU
LOIRET - MEMBRE DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

- Une écoute constructive et une reconnaissance d'une filière engagée et responsable sur les sujets liés à la nutrition.
- Une incitation à continuer de s'investir dans les projets d'éducation à l'alimentation et une reconnaissance des actions du Collectif du petit-déjeuner.



Alain Bazot
PRÉSIDENT - UFC-QUE
CHOISIR

- Une très bonne connaissance de notre secteur et de ses produits, avec une attention particulière sur la lisibilité de notre offre et le code étiquetage de la profession.
- L'UFC a regretté que les adhérents d'Unijus n'apposent pas tous le logo Nutri-Score sur leurs produits.



Pierre Bernardaud
CHARGÉ DE MISSION EN SANTÉ PUBLIQUE AU CABINET D'OLIVIER VÉRAN, MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

- Une reconnaissance du bien fondé des messages de la filière, et de la nécessité de distinguer les jus de fruits des autres boissons sucrées dans les recommandations sanitaires.
- Un engagement à transmettre nos positions aux acteurs de santé publique et à nous aider à obtenir un rendez-vous avec la DGS.

En 2022, le travail de réhabilitation des jus de fruits dans les recommandations alimentaires a commencé par porter ses fruits auprès de la DGS et Santé Publique France. Le terme "faux-amis" utilisé pour qualifier les jus de fruits par le site mangerbouger.fr a été supprimé et remplacé par "Le saviez-vous ?". Nous allons continuer sur cette dynamique en 2023.

Dispositif LinkUp

Co-construire le positionnement scientifique de la filière avec les experts Nutrition & Santé

Unijus a lancé un appel d'offre en début d'année 2022 afin de trouver une agence de communication scientifique spécialisée sur les questions liées à la nutrition et à la santé. L'objectif est simple : interroger les experts sur le bien-fondé de traitement négatif des jus de fruits dans les recommandations alimentaires sur la base des données de consommation (Crédoc) et de la littérature scientifique.

Approche & Dispositif : challenger le regroupement des jus et des boissons dans les recommandations du PNNS pour en montrer les limites.

Le dispositif LinkUp est organisé autour de 3 temps forts en 2022 :

✓ **La phase d'exploitation des données** de consommation du Crédoc et de la littérature scientifique :

- Le dispositif prévoyait d'explorer les données de consommations CCAF 2022 du Crédoc. Mais le Crédoc ne souhaite plus transmettre ce type de données aux industriels. Ainsi, seules les données 2010, 2013, 2016 & 2019 ont été analysées.

✓ **La phase de consultation** et de co-construction scientifique avec les experts :

- Les rendez-vous en one-to-one (Pr Jean-Michel Lecerf, Nicole Darmon, Pr Jacques Delarue, Pr François Mariotti)
- Le groupe de consultation avec une dizaine d'experts pluridisciplinaires

✓ **La phase de consolidation de l'argumentaire** scientifique et de diffusion auprès des parties prenantes :

- La rédaction du position paper scientifique de la filière des jus de fruits ;
- L'organisation d'un webinar en partenariat avec la Société Française de Nutrition ;
- La diffusion d'une synthèse du webinar dans les Cahiers de Nutrition & de Diététique.

Résultats & Enseignements : mise en valeur de la densité nutritionnelle des jus de fruits.

Les enseignements du dispositif montrent qu'il est nécessaire de relativiser le poids des jus de fruits dans la consommation globale de sucres au sein de la population française et que la catégorie "boissons sucrées" ne permet pas de comprendre la différence de densité nutritionnelle entre un jus de fruits et une boisson sucrée avec sucres ajoutés. Les premiers résultats d'analyse indiquent que :

- Les jus de fruits sont les 4e contributeurs en sucres chez les enfants, derrière les pâtisseries, produits sucrés et BRSA ;
- Les consommations réelles montrent qu'il n'y a pas de surconsommation de jus de fruits en France, conformément aux recommandations de l'Anses ;
- D'après des méta-analyses scientifiques, les jus de fruits ne présentent pas un risque pour la santé et pourraient même présenter des bénéfices, dans le cadre d'une consommation modérée d'un verre par jour, ce qui est très majoritairement le cas en France.

Les idées reçues ont la peau dure !

Nos premiers échanges avec les experts montrent que, même parmi des professionnels de la Nutrition et de la Santé, de nombreuses idées reçues circulent sur nos catégories et participent à dégrader la réputation des jus de fruits. Parmi ces idées reçues : l'ajout de sucres dans les jus de fruits (pur jus et ABC).





RESPONSABILITÉ|ENGAGEMENTS

*Continuer d'agir de façon
responsable et s'inscrire
dans une dynamique
vertueuse*

responsabilité

Encourager l'éducation à l'alimentation via la sensibilisation à l'importance du petit-déjeuner

Depuis 2014 au sein du Collectif du Petit-déjeuner à la française, UNIJUS est engagé dans le soutien au modèle alimentaire français via la défense du petit-déjeuner, en fort déclin.

En 2017, le Collectif du Petit-déjeuner à la française a décidé d'orienter ses actions vers le monde éducatif afin de sensibiliser les enfants et adolescents, les plus concernés par le saut de petit-déjeuner, à l'importance de ce repas.

Dans ce sens, le Collectif associe actions terrain, relations presse et affaires publiques :

- **identification et valorisation d'initiatives de sensibilisation** au petit-déjeuner dans les collèges pour encourager leur développement en lien avec les départements ;
- **interpellation des pouvoirs publics** quant à l'importance du petit-déjeuner, notamment chez les jeunes, en s'appuyant sur les initiatives mises en place dans les collèges et via notre plateforme de recensement objectif-petit-dejeuner.fr ;
- **sensibilisation des différentes parties prenantes** aux enjeux du déclin du petit-déjeuner, en particulier pour les filières réunies au sein du Collectif (jus de fruits, lait/produits laitiers et pain).

Actions et réalisations 2022 en bref :

En 2022, le Collectif a cherché à mieux cerner les pratiques des collégiens lors du petit-déjeuner. Il s'est associé avec la Fondation Lactel pour mener une étude IFOP permettant de dresser un état des lieux de la consommation et de la perception des collégiens sur le petit-déjeuner. Au-delà de cette étude, Unijus s'est interrogée sur l'investissement à consacrer au Collectif étant donné le besoin d'arbitrage budgétaire à réaliser sur les actions de communication et d'Affaires publiques. Une décision sur ce point sera prise en 2023.

- **ÉTUDE IFOP** : Étude IFOP, pour le Collectif du Petit-déjeuner, en partenariat avec la Fondation d'entreprise Lactel, auprès d'un échantillon représentatif de 480 collégiens, répartis selon les niveaux de classe (permettant d'assurer une analyse sur 120 collégiens par niveau de classe), durant le mois de mars. Il porte sur les pratiques des collégiens lors du petit-déjeuner et a pour objectif d'évaluer la consommation des collégiens. La prise de petit-déjeuner est considérée comme régulière si ce repas est pris 4 à 5 fois par semaine de cours, sinon il reste occasionnel. Parmi les principales conclusions :
 - Composition moyenne du petit-déjeuner : 88% consomment au moins un produit céréalier, 68% un produit laitier, 53% un produit fruitier. Parmi les produits fruitiers, les jus de fruits occupent la 1ère place loin devant les fruits et les compotes.
 - Plus de 6 collégiens sur 10 ne prennent pas un petit-déjeuner suffisamment complet au quotidien.

➤ **VILLAGE INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE** : Dans le cadre du Village International de la Gastronomie, le Collectif a organisé son évènement OBJECTIF « PETIT DEJ » qui a pour but de mettre à l'honneur les traditions culinaires de ce premier repas essentiel de la journée de 4 pays différents : La France, l'Ukraine, l'Italie et l'Indonésie. L'évènement a été introduit par Guillaume Gomez, ambassadeur de France pour la gastronomie, et Stéphane Layani, parrain de l'évènement. Le Collectif a profité de cette occasion pour présenter les résultats de son étude sur "la perception et la consommation du petit-déjeuner chez les collégiens".

➤ **TROPHÉES DU PETIT-DÉJEUNER EN MILIEU SCOLAIRE** : Cette année, sur les 25 projets déposés (dont 5 en provenance des territoires ultramarins), 4 projets portés par des collèges et leurs communautés éducatives ont été récompensés. Les Trophées ont été remis le 23 novembre lors du Salon des Maires et des Collectivités locales, sur le stand de la Chambre d'Agriculture, en présence du député de l'Essonne Jérôme Guedj (NUPES).



COLLECTIF
DU PETIT-DÉJEUNER
à la Française



Assurer un marché authentique

QUALIJUS est un exemple unique d'auto-responsabilisation d'une filière et sa place devient de plus en plus incontournable pour notre secteur.

Pour rappel, QUALIJUS s'est fixé, dès sa création, les missions suivantes :

- **Contrôler** en composition et étiquetage le marché français des jus de fruits et nectars,
- **Vérifier** le respect des engagements des membres via l'inspection et des analyses sur les matières premières et les produits finis,
- **Accompagner** ses membres par son expertise sur l'authenticité des produits.

Ces dernières années, son rôle sur la surveillance du marché en contaminants éventuels s'est renforcé.

Une 1ère convention entre Qualijus et la DGCCRF a été signée par le président de Qualijus, Eric Bocquier et la directrice générale de la DGCCRF, Virginie Beaumeunier. Elle a été officiellement présentée lors de l'Assemblée générale de Qualijus et d'Unijus le 5 juillet 2022.



ERIC BOCQUIER
PRÉSIDENT DE QUALIJUS
DIRECTEUR GÉNÉRAL |
VITAMONT

Cette convention est une reconnaissance du bien-fondé de notre organisation et du sérieux de la profession pour apporter de la confiance et de la transparence aux consommateurs.

Adhérer à Qualijus pour une société en 2022, c'est partager une ambition collective et mettre en commun des moyens, financiers et humains, pour l'amélioration continue de la conformité et de la qualité des produits de la filière.

Cette convention va nous permettre de développer la visibilité de la démarche auprès de tous nos interlocuteurs dans la filière.

Par cette convention, Qualijus est conforté dans sa **démarche d'auto-responsabilité de la filière** pour et par les opérateurs du secteur. Cette reconnaissance de la DGCCRF vient légitimer plus de 25 ans d'activités, de sérieux et d'efforts.

Cette 1ère convention concerne le champ historique de l'activité de Qualijus, à savoir **l'authenticité**.

Les actions de Qualijus sur cet axe visent à assurer la conformité des produits entrant dans le champ du décret n°2003-838 transposant la directive 2001/112/CE modifiée relative aux jus de fruits et nectars, en prélevant et en vérifiant la composition des jus & nectars vendus sur le marché français, et en accompagnant ses adhérents dans l'obtention des résultats imposés par la réglementation. **Qualijus contrôle ainsi l'absence d'adultération via l'addition d'ingrédients exogènes (sucre, eau, acide organique, arômes, ...) et/ou d'autres jus de fruits (par exemple, du jus de mandarine dans du jus d'orange).**

Le bilan 2022 en bref

➤ Comme tous les ans, **environ 1000 échantillons** ont été **analysés** en 2022 par QUALIJUS et **le taux de conformité composition est très élevé (98%)**. Un résultat montrant le **haut niveau de qualité des produits de la filière**.

➤ Au-delà des prélèvements représentatifs du marché français, QUALIJUS surveille tous les ans, des jus dits de « marché de niche » ou des jus dont la matière première est sous tension, en raison d'un risque d'adultération plus élevée. Ces derniers jus génèrent régulièrement des non-conformités majeures. En 2022, ce sont les jus et nectars de grenade, mangue et poire qui ont été ciblés.

➤ QUALIJUS prend systématiquement contact par courrier avec les entreprises concernées par des non-conformités majeures. Les sociétés répondent rapidement avec une explication et un plan d'actions correctives.

➤ **Plus de 185 emballages** ont été **expertisés** afin de s'assurer de la conformité des mentions d'étiquetage des produits par rapport aux **exigences réglementaires** mais également pour dresser un état des lieux du suivi des recommandations du **code de bonnes pratiques de la Profession**.



MISSION & STRATEGIE | GOUVERNANCE

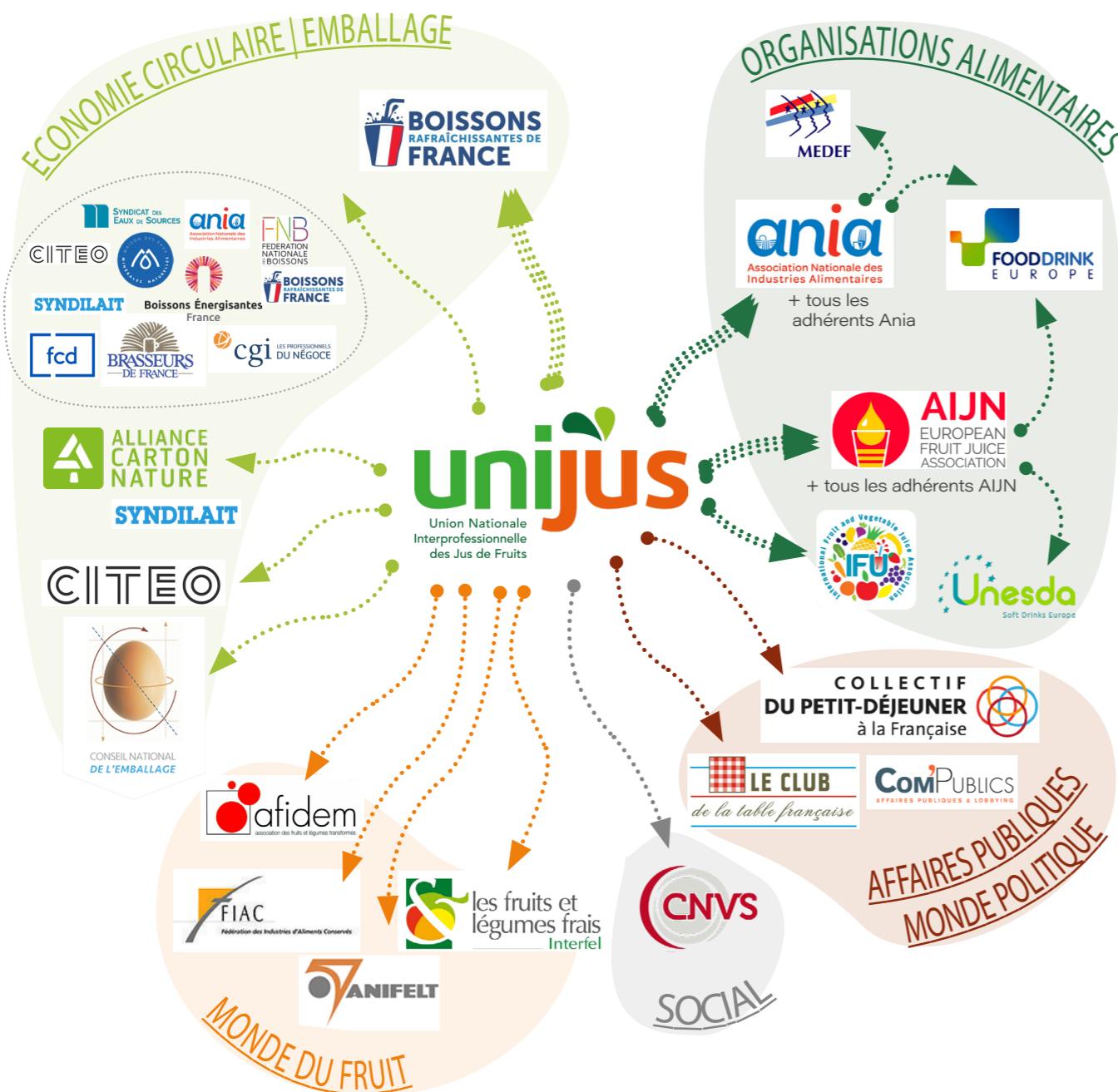
*Construire et mettre en
oeuvre une stratégie au
service du collectif*



UNIJUS, un fonctionnement en réseau

UNIJUS évolue dans un environnement professionnel multi-dimensionnel que ce soit d'un point de vue géographique (France | Europe) ou thématique (jus de fruits | boissons | agro-alimentaire | emballages...).

Afin de défendre au mieux les intérêts de la filière, il est indispensable d'entretenir ce réseau. Des échanges réguliers et constructifs ainsi que des réflexions et projets communs sont la clé pour que les liens créés soient pérennes.



Les membres du Bureau UNIJUS en 2022

Le Bureau est composé de 17 membres élus par l'Assemblée Générale pour 3 ans reconductibles. Il définit et valide la stratégie UNIJUS et approuve les actions à mener.

Les membres du Bureau, Président, Vices-présidents et Trésorier, ont été réélus en Assemblée Générale le 23 juin 2021. Le renouvellement des mandats se fera lors de l'AG 2024

FONCTION	NOM	SOCIÉTÉ
Président	Emmanuel VASSENEIX	L. S. D. H.
Vice-Présidente	Florence FRAPPA	ECKES-GRANINI FRANCE
Vice-Président	Nicolas MAROTTE	INNOCENT
Trésorier	Marc HILLENWECK	ECLOR / C.C.L.F.
Membre	Pierre-Olivier GANDON	ALAIN MILLIAT
Membre	Alexandre GODIN	ANDROS
Membre	Bérengère DUCHESNE	AGRICOMMERCE
Membre	Olivier MERCIER	BRITVIC FRANCE
Membre	Stéphane LARREDE	BUREAU COUECOU
Membre	Eric LECERF	TROPICANA
Membre	Richard PAYRAUD	FOULON-SOPAGLY
Membre	Séverine MACHI	FRUITS DELICE
Membre	Tom FRANCOIS	HERMES BOISSONS
Membre	Héloïse TARRAUD	COCA-COLA FRANCE
Membre	Michel HILEYAN	PROCESSED FRUIT SUPPLIERS
Membre	Henri LEON	S. I. L. L.
Membre	Jean-Christophe COUZIN	LES JUS DU SOLEIL





EXPERTISES | SERVICES

*Accompagner la
profession et les adhérents
au quotidien*

xpertises

L'équipe UNIJUS/QUALIJUS à votre service

Anne-Sophie Royant
Secrétaire générale
01 47 42 82 79 | aroyant@UNIJUS.org



Elise Rivals
Assistante de direction
01 47 42 82 82 | erivals@UNIJUS.org



Philippe Lacroix
Communication & Affaires publiques
01 47 42 82 80 | placroix@UNIJUS.org



Affaires scientifiques et réglementaires

Emilie Jorda
01 47 42 82 47
ejorda@UNIJUS.org



Colombe Waché
01 47 42 82 46
cwache@UNIJUS.org



QUALIJUS

Pierrick Duavrant
Coordinateur qualité QUALIJUS
01 47 42 27 28 | pduavrant@qualijus.org



Pour mettre en oeuvre la feuille de route UNIJUS, l'équipe permanente anime des commissions thématiques et groupes de travail spécifiques.

Commission Scientifique et Technique (CST)

La CST traite les sujets techniques et réglementaires concernant les jus de fruits et nectars. Elle réunit ses membres régulièrement pour faire un point à date sur les actualités, débattre des enjeux du secteur et, selon les sujets, proposer des positions « filière ».

Les GT ad hoc ouverts en 2022 : GT "code étiquetage", GT " Nutrition".

Présidence :

 **Simon Benadiba**
(Responsable des affaires réglementaires | Innocent France)

Contacts UNIJUS : **Emilie Jorda | Colombe Waché**

Commission développement durable (CDD)

La CDD est une commission qui traite des sujets en lien avec l'environnement, l'économie circulaire, les emballages. Son activité se résume actuellement à une transmission d'informations et des sollicitations pour des contributions sur ces thématiques.

Les GT ad hoc ouverts en 2022 : GT "feuille de route stratégie 3R".

Contacts UNIJUS : **Colombe Waché**

Commission emballages

La commission emballages est une commission ABSA (Alliance des Boissons Sans Alcool, qui regroupe UNIJUS et BRF). Sa mission est d'assurer une veille et de partager avec tous les adhérents des informations sur tous les sujets liés aux emballages utilisés dans le secteur des jus de fruits et des BRSAs en France.

Contact UNIJUS : **Colombe Waché**

Commission contaminants et sécurité sanitaire

La commission contaminants est une commission ABSA (Alliance des Boissons Sans Alcool, qui regroupe UNIJUS et BRF). Cette commission traite de thématiques telles que les pesticides, les contaminants (mycotoxines, métaux lourds, composés néoformés, etc.), les huiles minérales, les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux, ... pour une meilleure anticipation et une maîtrise adaptée des risques émergents pour la filière.

Contact UNIJUS : **Emilie Jorda**

Commission Communication et Affaires publiques (COMAP)

La Commission Communication et Affaires publiques a pour mission de définir des dispositifs d'actions afin de mettre en application la stratégie de communication validée par le Bureau et ainsi de diffuser les messages clés de la filière à l'ensemble de ses parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les professionnels de santé et les médias.

Présidence :

 **Florence Frappa**
(Directrice Générale | Eckes-Granini France)

Contacts UNIJUS : **Philippe Lacroix | Anne-Sophie Royant**

Merci .!.

... à tous nos adhérents pour leur implication et leur contribution aux différents travaux de l'association !

Cet engagement est clé pour l'avancée de nos multiples dossiers et sujets.

Au-delà d'offrir aux professionnels de la filière un lieu d'échanges et de concertation neutre, l'adhésion à UNIJUS permet l'accès à différents services assurés par l'équipe permanente.

Si vous souhaitez vous inscrire à une liste de diffusion des différentes veilles ou avoir plus de précision sur ces services, n'hésitez pas à nous contacter. UNIJUS@UNIJUS.org

Conseils étiquetage personnalisés

L'équipe des affaires scientifiques et réglementaires peut accompagner les adhérents dans la validation de leurs étiquetages. Elle répond ainsi quasi-quotidiennement à leurs demandes spécifiques et s'assure de la conformité de leurs produits concernant l'étiquetage obligatoire et les mentions volontaires. UNIJUS s'appuie pour cela sur la réglementation en vigueur, les positions professionnelles et les avis des administrations françaises et européennes.

Veille sur les sujets techniques

UNIJUS assure une veille quotidienne sur tous les sujets scientifiques, nutritionnels, contaminants, sanitaires qui concernent la filière des jus de fruits, nectars et boissons rafraîchissantes sans alcool. Ces informations sont partagées avec tous les adhérents et permettent ainsi une meilleure anticipation des risques émergents.

Veille réglementaire

Cette veille reprend tous les mois les mises à jour réglementaires sur l'ensemble des sujets d'intérêt pour la filière tels que étiquetage, ingrédients, sécurité alimentaire, environnement, fiscalité...

Suivi du marché des jus de fruits et nectars

UNIJUS partage mensuellement avec ses adhérents un bilan des statistiques d'évolution des ventes des jus de fruits, jus de légumes, nectars et smoothies en France. Ce suivi est réalisé via le panel Nielsen (bilan - pdf et tableau de bord - excel).

Données de consommation des Français

Depuis 2001, UNIJUS souscrit aux enquêtes de consommation CCAF du Crédoc. Ces enquêtes menées auprès des Français permettent notamment de connaître les quantités de jus et nectars consommées, les modes de consommation ainsi que les contributions des jus et nectars aux apports nutritionnels. Elles sont partagées avec l'ensemble des adhérents et sont utilisées par UNIJUS dans le cadre de discussions avec ses parties prenantes et dans différents outils de communication. En 2022, deux fiches de synthèse basées sur les données de l'enquête CCAF 2019 du Crédoc ont été finalisées et diffusées aux adhérents.

Communication collective

UNIJUS s'applique à développer un discours institutionnel collectif permettant de relayer à l'ensemble de ses parties prenantes les messages fondamentaux de la filière. Ces éléments de communication sont à la disposition des adhérents pour qu'ils se les approprient et en soient les ambassadeurs lors de leurs propres actions.

Documentation

Tout au long de l'année des documents sont développés par l'équipe permanente UNIJUS : fiches techniques, documents de synthèse, notes de position, outils de communication... Tous ces documents sont à la disposition des adhérents et sont réalisés dans le but de les accompagner au mieux dans leurs pratiques et leurs actions au quotidien.

Un réseau professionnel

UNIJUS est en lien avec de nombreuses interprofessions et autres partenaires professionnels. Les adhérents bénéficient donc de ce large réseau dans lequel s'inscrit la filière.

Représentation au niveau Européen/AIJN

UNIJUS veille toujours à bien faire entendre la voix de la filière française dans les discussions européennes et à porter les positions décider collectivement. L'équipe permanente est ainsi régulièrement en lien avec ses interlocuteurs AIJN.

Formation

UNIJUS ET QUALIJUS proposent 3 formations ouvertes à tous les professionnels de la filière (adhérents et non adhérents) exerçant des activités réglementaires, R&D, qualité, ou marketing. Ces formations ont différents objectifs :

- › **introduction à la filière des jus de fruits et nectars** : acquérir les notions réglementaires, techniques et économiques de base permettant de s'intégrer dans la filière des jus de fruits et nectars. Le public visé est tout nouvel arrivant des entreprises de la filière.
- › **connaissances et compréhension du marché des jus de nectars (approvisionnements, fabrication, emballages)** : acquérir les connaissances de base sur la filière et développer ses connaissances produits.
- › **réglementation/étiquetage** : acquérir les connaissances réglementaires pour assurer un étiquetage complet et conforme pour les jus et les nectars.
- › **authenticité** : acquérir les connaissances pour définir un plan de contrôle pertinent.

Webinaires

Depuis 2019, UNIJUS propose des webinaires à ses adhérents, organisés en fonction des actualités et des thématiques d'intérêt pour la filière.

Services adhérents

Adhérents UNIJUS en 2022



La Société ELOPAK a rejoint UNIJUS en 2022.
Bienvenue à eux !

- DISTRIBUTEUR DE PRODUITS FINIS
- FABRICANT DE JUS DE FRUITS
- COURTIER
- TRANSFORMATEUR DE FRUIT
- EMBALLAGE OU FOURNISSEUR D'ARÔMES



● RÉGION PARISIENNE



- 1 COCA-COLA FRANCE
- 2 DÖHLER FRANCE
- 3 ECLOR - C.C.L.F.
- 4 FRUITS DELICE
- 5 FRUTCO
- 6 INNOCENT
- 7 ELOPAK
- 8 MY BRAZIL FACTORY
- 9 ORANGINA SUNTORY FRANCE
- 10 PAGO
- 11 PEPSICO / TROPICANA
- 12 SIG-COMBIBLOC
- 13 TETRA PAK FRANCE

MARTINIQUE



GUADELOUPE



Notes

Notes



unijus

Union Nationale
Interprofessionnelle
des Jus de Fruits

23 boulevard des Capucines

75002 Paris

01 47 42 82 82

unijus@unijus.org

www.unijus.org | [@lesjusdefruits](https://www.instagram.com/lesjusdefruits) | www.mesjusdefruits.fr | [@FiersDeNosJusDeFruits](https://www.facebook.com/FiersDeNosJusDeFruits)

accédez à toutes nos plateformes digitales ici

